

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2014 – Convocation du 17 juin 2014

Compte rendu affiché le 4 juillet 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Claire POINT

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Béatrice THONY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Christine PERRIN, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Youcef BOUREZG par Marc RODRIGUEZ ; Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Tameur GUENNAT par Marc GRAZIANA ; Ghariba AKROUCHE par Alain MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	22

Objet : Représentation à CentreNeuVille

CentreNeuVille est l'association chargée de la gestion et de la dynamisation du commerce et de l'activité de centre-ville.

Ainsi que le prévoient les statuts de l'association, la ville est représentée par des délégués du conseil municipal au sein de l'association "CentreNeuVille". Celle-ci repose sur le principe de la parité "membres du secteur public, membres du secteur privé". En conséquence, il convient de désigner un représentant supplémentaire pour assurer à la commune un nombre de 5 délégués.

La désignation est organisée conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que "lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, il est voté au scrutin secret" (L 2121-21).

Toutefois, s'agissant d'une association, il y a possibilité en cas d'unanimité du Conseil Municipal de procéder par vote à main levée. L'élection se fait au scrutin majoritaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue :

- Oui l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré,
- Vu le CGCT,
- Vu la délibération du 17 avril 2014
- Vu les statuts de l'association CentreNeuVille
- Considérant que le principe de parité "public/privé" retenu dans les statuts de l'association CentreNeuVille dont fait partie la commune impose de procéder à la désignation d'un représentant supplémentaire du Conseil Municipal,
- **Procède dans les formes prévues par la loi, à l'élection d'un délégué appelé à siéger au sein de l'association CentreNeuVille pour représenter la commune**
- **Constata à l'issue du 1^{er} tour de scrutin l'élection de Gisèle Coin (22 voix pour, soit la majorité absolue des suffrages exprimés) et la désigne en conséquence pour représenter la commune,**
- **Dit que désormais la commune est représentée par 5 délégués (Alain GOJON, Laurent BUFFARD, Gilbert PETITJEAN, Gisèle COIN et Alain MARTIN-RABAUD),**
- **Autorise Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-sur-Saône, le 26 juin 2014

Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le 09/07/2014

Publication ou affichage le 09/07/2014

Valérie GLATARD, Maire.

